

MAITRE D'OUVRAGE :

Mairie de Lusignan Petit
(Lot-et-Garonne)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

Réhabilitation de l'école

N° DE MARCHE : 2026-01

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES:

JEUDI 25 JUIN 2026 À 15 H 15

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.1 - Nom et adresse de l'acheteur public	4
1.2 - Maître d'œuvre	4
1.3 - Coordonnateur SPS	4
1.4 - Contrôleur technique	4
ARTICLE 2 – Description du marché	5
2.1 – Décomposition en lots	5
2.2 - Variantes	5
2.3 – Date d'effet et durée du marché	5
2.4 – Modalités d'attribution	5
2.5 – Montant du marché	5
2.6 – Modalités de financement et de paiement	5
2.7 – Modifications de détail du dossier de consultation des entreprises	6
ARTICLE 3 - Procédure	6
3.1 – Type de procédure	6
3.2 – Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre	6
3.3 – Langue de rédaction des propositions	6
3.4 – Composition du DCE	6
3.5 – Visite des locaux	6
ARTICLE 4 – Présentation des propositions	7
4.1 – Documents d'ordre juridique, économique, financier, technique et administratif	7
4.2 – Documents à produire à l'appui de l'offre	9
ARTICLE 5 – Conditions d'envoi des propositions	10
5.1 – Contenu des plis	10
5.2 – Transmission électronique	10
5.2.1 – Conditions et présentation des plis électroniques	10
5.2.2 – Copie de sauvegarde	11
5.2.3 – Format des fichiers	11
5.2.4 – Certificat de signature	11
5.2.5 – Traitement des documents concernant un virus informatique	12
5.2.6 – Re matérialisation	12

ARTICLE 6 – Ouverture des plis – jugement des propositions	12
6.1 – Analyse des candidatures	12
6.2 – Analyse des offres	12
6.3 – Négociation	14
6.4 - Attribution du marché	14
ARTICLE 7 – Déclaration sans suite	14
ARTICLE 8 – Recours	15
ARTICLE 9 – Renseignements complémentaires	15

Article 1 : **Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la réhabilitation de l'école de Lusignan Petit.

Les prestations objets du marché sont décrites de manière détaillée dans le CCTP du présent marché.

Les intervenants sont :

1-1 Nom et adresse de l'acheteur public

Nom de l'organisme : **Commune de Lusignan Petit**

Correspondant : Monsieur le Maire Philippe Lagarde

Adresse : 531 Route du Village – 47360 Lusignan Petit

Téléphone : 05 53 95 02 25

Courriel : mairie.lusignanpetit@gmail.com

1-2 Maître d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

- EI Bernard RUIS architecte- D.P.L.G.
6, Rue Victor Delbergé - 47300 VILLENEUVE SUR LOT
SIRET : 429 716 335 00022 - Ordre des architectes 042277
Tél. : 05 53 36 71 71 / bruisarc@free.fr
- SIEA, bureau d'études fluides
580 Av. du Dr J. Noguès – 47550 Boé
SIRET : 382 038 578 00029
Tél. : 05 53 66 36 73 / be@siea47.fr
- TGELEC, bureau d'études électricité
1 Rocade d'Estillac – 47310 Estillac
SIRET 878 527 126 00022
Tél. : 05 53 68 08 29 / be@tgelec.fr

Article 2 - **Description du marché**

2-1 - Décomposition en tranche et en lots

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle et est constitué de 9 lots comme suit :

Tranche ferme :

- Lot n°1 - Gros Œuvre
- Lot n°2 - Menuiserie alu

- Lot n°3 - Menuiserie bois
- Lot n°4 - Plâtrerie isolation faux plafond
- Lot n°5 - Carrelage Faïence
- Lot n°6 - Peinture
- Lot n°7 - Plomberie Sanitaire Ventilation Chauffage
- Lot n°8 - Électricité

Tranche conditionnelle :

- Lot n°1 - Gros Œuvre
- Lot n°2 - Menuiserie alu
- Lot n°4 - Plâtrerie isolation faux plafond
- Lot n°5 - Carrelage Faïence
- Lot n°6 - Peinture
- Lot n°7 - Plomberie Sanitaire Ventilation Chauffage
- Lot n°8 - Électricité
- Lot n°9 – Charpente couverture

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

2-2 - Variantes

Aucune variante ne sera acceptée, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au présent dossier de consultation.

2-3 - Date d'effet et durée du marché

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le présent marché est conclu pour une durée de **6 mois**, débutant de l'ordre de service de démarrage au titulaire jusqu'à la décision de réception des travaux. Cette durée comprend la période de préparation des travaux et le repliement des installations.

2-4- Modalités d'attribution

Le présent marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés.

2-5- Montant du marché

Le montant indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement de chaque lot du marché devra correspondre au montant total indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire de chaque lot.

Ce montant sera utilisé pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du critère du prix.

2-6 - Modalités de financement et de paiement

Financement sur le Budget de 2026 fond propre.

Après visa du maître d'œuvre : règlement à 30 jours par virement administratif

2-7 - Modifications de détail du dossier de consultation des entreprises

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 - Procédure

3-1 - Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application en application du 1° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

3-2 - Délai minimum pendant lequel le candidat est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des propositions est de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions qui est **celle du jeudi 25 Juin 2026 à 12h.**

3-3 - Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

3-4 - Composition du DCE

- Le règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- L'acte d'engagement pour les lots 1 à 9
- La décomposition du prix global et forfaitaire au titre des lots n°1 à 9 à compléter par le candidat
- Plans d'exécution
- Calendrier Prévisionnel d'exécution des travaux

3-5 - Visite des locaux

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux dans lesquels les prestations doivent se dérouler.

Les visites sont obligatoires.

Il conviendra de prendre rendez-vous avec M. le Maire.

Tél. : 05.53.95.02.25

Email : mairie.lusignanpetit@gmail.com

À l'issue de cette visite obligatoire une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre. La visite étant obligatoire, toute offre remise, dont le candidat n'aurait pas effectué la visite, sera automatiquement rejetée.

Article 4 - Présentation des propositions

4-1 - Documents d'ordre juridique, économique, financier, technique et administratif à produire à l'appui de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant au choix :

- Les pièces suivantes :

Désignation	Objet
Imprimé DC1	Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants complétée, datée et signée.
	Rubrique F1 - Cocher la case valant attestation sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Imprimé DC2	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement complétée. Au titre des capacités professionnelles techniques et financières devront être complétées les rubriques suivantes :
	Rubrique F1 - Indication du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché sur les 3 dernières années.
	Rubrique F3 – Cocher la case attestant que le candidat a souscrit un contrat d'assurance responsabilité décennale.
	Rubrique G1 – Indiquer une liste des travaux effectués au cours des trois dernières années, concernant le même type de prestation que celles objet du présent marché, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; - Indiquer les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Indiquer les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

Ou

- **L'imprimé DUME (Document Unique de Marché Européen) contenant également toutes les informations listées ci-avant :**

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R. 2143-3 du code de la commande publique.

Pour le présent marché, il est ainsi possible de candidater via le DUME au format papier ou électronique (E-DUME), disponible à l'adresse suivante :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Forme de candidature	Modalités de remise du DUME
Candidat participant à titre individuel	Remplir un DUME
Candidat ayant recours aux capacités d'une ou plusieurs autres entités	Remplir un DUME propre au candidat Et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel (<i>informations demandées dans les sections A et B de la partie II et de la partie III ; et le cas échéant les parties IV et V</i>). Chaque DUME devant être dûment rempli et signé par les entités concernées.
Candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques	Remplir un DUME propre à chacun des opérateurs économiques participants (<i>indiquant les informations requises au titre des parties II à V</i>).

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit, dans le délai de 7 jours à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats datant de moins de six mois délivrés par les administrations et organismes compétents, à savoir :

DESIGNATION	OBJET ET ORGANISME DE DELIVRANCE	
Attestations fiscales et sociales	Liasse 3666 - Volet 1	Paielement de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.
	Liasse 3666 – Volet 2	Paielement de la T.V.A.
	Liasse 3666 – Volet 3	Déclaration professionnelle
	Certificat social	URSSAF ou Caisse Générale
Caisse Vieillesse Obligatoire		
Caisse Congés Payés		

Certificat attestant de la régularité de la situation du candidat au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (uniquement pour les entreprises de plus de 20 salariés).	Association de Gestion du Fonds de développement pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGeFIPH)
Attestation de vigilance en matière de lutte contre le travail dissimulé	URSSAF
Justificatif de l'inscription au RCS ou répertoire des métiers (K-bis datant de moins de trois mois)	Greffe du Tribunal du commerce
Acte d'engagement (daté et signé)	Information au candidat retenu – Fourni avec le DCE ou Formulaire ATTRI1 de la DAJ

Le candidat établi dans un État membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France.

Le candidat établi dans un pays tiers doit pour les impôts taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

Les formulaires correspondants peuvent être remplacés par des attestations équivalentes. Ils sont également disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Conformément à l'article R2143-14 du code de la commande publique, **les candidats qui auraient déjà fournis, dans le cadre d'une précédente consultation lancée par la Commune de Lusignan Petit, les documents justificatifs et moyens de preuve demandés et demeurant valables, ne sont pas tenus de les fournir pour la présente consultation.** Ces derniers sont alors invités à le préciser dans leur candidature.

4-2 - Documents à produire à l'appui de l'offre

L'offre contient obligatoirement :

- L'Acte d'engagement correspondant au lot complété et daté (*),
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) des lots n°1 à 9 complétée et datée,
- L'attestation de visite (si l'attestation n'est pas jointe, l'offre ne sera pas analysée)

Un mémoire technique et méthodologique, proposé par le candidat pour chaque lot, justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, et notamment les modalités d'intervention, les modalités de protection du chantier, les fiches matériaux,

Les moyens humains et matériels effectivement mis en œuvre par le candidat pour la réalisation des prestations et les moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'interventions.

Ce document comprendra toutes les autres justifications et observations que l'entrepreneur jugerait utile d'apporter.

(*) La signature des actes d'engagement et annexes financières (DPGF) ne sera obligatoirement demandée qu'au moment de l'attribution de chaque lot, et uniquement aux attributaires désignés. Les candidats peuvent toutefois choisir de remettre leurs pièces de marché signées dès le moment du dépôt des plis.

Dans tous les cas, les pièces devront être signées par un représentant habilité de la société et être assorties d'un document attestant des pouvoirs ou de la délégation de signature de la personne signataire.

Article 5 - Conditions d'envoi des propositions

5-1 - Contenu des plis

Les dossiers des candidats doivent être transmis sous support dématérialisé par un dépôt sur le profil d'acheteur de la commune de Lusignan Petit (Lot-et-Garonne) ;

Les plis doivent être remis à la commune de Lusignan Petit (Lot-et-Garonne) au plus tard le :

**DATE ET HEURE LIMITES DE
RECEPTION DES OFFRES :**

.JEUDI 25 JUIN 2026 A 12H

5-2 - Transmission électronique

Les candidats ont l'obligation de répondre par voie électronique conformément à l'article R. 2132-7 et R. 2132-13 du code de la commande publique. Ils fourniront alors personnellement tous les documents relatifs à la candidature et à l'offre demandés dans les documents de la consultation.

La transmission des documents se fera alors de manière dématérialisée sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr> .

Ces documents doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées ci-dessus à l'article 5-1. Les dossiers qui seraient déposés sur le profil d'acheteur de la commune après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas analysés.

5-2-1 - Conditions de présentation des plis électroniques

Le dossier contenant le pli, dont la composition est détaillée à l'article 4-1 du présent règlement de consultation, sera présenté dans un fichier unique. Les offres seront rédigées en langue française et les montants libellés en euros.

Le dossier contenant le pli transmis par voie électronique fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

5-2-2 - Copie de sauvegarde

Les candidats ont la possibilité d'effectuer à la fois, une transmission par voie électronique dans les conditions de l'article 5-2 et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (CD ou DVD-ROM, clé USB, etc.), sur support papier ou par voie dématérialisée. S'agissant de cette copie de sauvegarde, elle doit parvenir, sous pli scellé avec la mention « copie de sauvegarde », ou bien être transmise via une plateforme sécurisée dans les délais impartis pour la remise des candidatures.

Cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, ne sera ouverte, en lieu et place de la candidature transmise par voie électronique, que lorsque cette dernière n'est pas parvenue dans les délais impartis ou ne peut être ouverte ou contient un « programme informatique malveillant ». Les plis contenant une copie de sauvegarde que la commune n'a pas besoin d'ouvrir seront détruits.

5-2-3 - Format des fichiers

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles, tels que ceux utilisés dans les documents de la consultation.

5-2-4 - Certificat de signature

Si les offres transmises par voie électronique ou envoyées sur support physique électronique, sont signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique. Il est demandé de respecter les éléments suivants :

Elles seront signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat.

Le niveau ** du Référentiel général de sécurité (RGS) est requis pour la signature électronique. Les formats de signature XAdES, PAdES et CADdES sont acceptés par le profil d'acheteur. La liste de confiance française est disponible aux adresses suivantes :

<https://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées>

Nous invitons à privilégier le format PAdES pour la signature du marché public, afin que la signature soit directement intégrée dans le document signé.

Les certificats de Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité) ne peuvent plus être utilisés depuis le 18 mai 2013. La liste des catégories de certificats est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction>

Les listes de confiance pour les autres Etat-membres de l'UE sont accessibles via le site :

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.html

Pour les certificats non référencés sur les listes de confiance, le candidat apportera tout élément nécessaire à la vérification de la validité de la signature, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Pour plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-commande-publique>

5-2-5 - Traitement des documents contenant un virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité, permettant de conserver la trace de la malveillance, et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé, dans les conditions fixées à l'article R. 2181-1 à R. 2181-4 du code de la commande publique. Cependant, si le candidat a fait parvenir une copie de sauvegarde, et si cette dernière est arrivée à la commune de Lusignan Petit dans les délais impartis, la copie de sauvegarde sera alors ouverte.

Toutefois, pour un document électronique relatif à une candidature qui n'a pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué, il pourra être décidé de faire application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, et demander à l'opérateur économique de procéder à un nouvel envoi du document. Pour procéder à ce nouvel envoi, le délai accordé à l'opérateur économique ne pourra excéder 10 jours.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

5-2-6 - Re-matérialisation pour signature du marché

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Article 6 - Ouverture des plis - jugement des propositions

6-1 - Analyse des candidatures

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues à l'article L. 2142-1 du code de la commande publique, ainsi qu'aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du même code.

Les critères de jugement des candidatures sont les capacités professionnelles, techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

6-2 - Analyse des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et R. 2152-2, R. 2152-6 à R. 2152-10, et R. 2152-13 du code de la commande publique. Ainsi que, le cas échéant, selon les conditions prévues à l'article L. 2152-6 du code de la commande publique, ainsi qu'aux articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du même code.

Pour chaque lot, les offres seront sélectionnées et classées en fonction des critères pondérés suivants :

1 – Analyse financière : 40 %

Après vérification des offres et éventuelle correction des erreurs de calcul ou de report DPGF, la formule suivante sera appliquée :

$$40 \times \text{offre moins disante} / \text{offre du candidat} = \text{note attribuée au candidat}$$

2 – Analyse technique : 60 %

Ce critère sera jugé à partir des réponses des candidats apportées au mémoire technique en respectant les axes d'analyse suivants (chacun étant affecté des pondérations suivantes) :

<u>Modalités d'intervention et de protection du chantier</u>	<u>15</u>
Si les mesures sont précisées et détaillées par	8 à 15
Si les mesures sont simplement évoquées sans aucune précision	1 à 7
Si aucune indication n'est mentionnée	0
<u>Fournitures et fournisseurs</u>	<u>10</u>
Si les fournisseurs et origine des fournitures sont précisés et détaillés par type de fournitures avec fiches techniques, échantillons... à l'appui	6 à 10
Si les fournisseurs et origines des fournitures potentiels sont simplement évoqués sans autre précision, ni engagement (généralités)	1 à 5
Si aucun fournisseur n'est précisé	0
<u>Moyens</u>	<u>20</u>
<i>En personnel</i>	
Si le nombre de personnes affectées à ce chantier est détaillé avec références en chantier similaire... à l'appui	6 à 12,5
Si le nombre de personnes affectées à ce chantier est indiqué	1 à 5
Si le nombre de personnes n'est pas mentionné	0
<i>En matériel</i>	
Si la liste du matériel affecté à ce chantier est indiquée	1 à 7,5
Si aucune indication n'est mentionnée	0
<u>Planning : les délais prévisionnels sont indiqués au présent dossier</u>	<u>15</u>
Si l'entreprise joint un planning méthodologique détaillé par type de tâche	6 à 15
Si l'entreprise indique un délai global	1 à 5
Si l'entreprise ne joint pas un planning à son offre	0

➤ Note totale du candidat : Note Prix + Note Technique.

Le candidat ayant obtenu la plus haute note totale se verra attribuer le marché.

6-3 – Négociation

- La Commune de Lusignan Petit (Lot-et-Garonne) négociera avec le(s) candidat(s) sur la teneur de leur offre. Toutefois, si les offres initiales sont jugées satisfaisantes, la commune se réserve la possibilité de choisir l'entreprise attributaire sur la base de celles-ci, sans recourir à la négociation.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut décider de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires concernés.

La négociation pourra porter, au travers de divers questionnements, sur l'ensemble des propositions des candidats : aspects techniques et/ou économiques.

Les négociations s'effectueront sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Les modalités exactes de la tenue des négociations seront décrites dans la lettre de consultation qui sera envoyée aux candidats invités à la négociation.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la commune à l'adresse : <https://demat-ampa.fr> et ce dans le délai fixé par l'écrit invitant le candidat à améliorer son offre. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'en informer la commune.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres, modifiées ou non, fera l'objet d'un dernier classement par la commune. Une fois les offres inacceptables et irrégulières éliminées, le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché.

La commune pourra, s'il y a lieu, déclarer la négociation sans suite.

6-4 - Attribution du marché

Les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont attribués par le pouvoir adjudicateur aux candidats dont l'offre aura été jugée comme économiquement la plus avantageuse conformément à l'article 6-2 du présent règlement.

Article 7 – Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

Article 8 - Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif Bordeaux, 9 rue Tastet, BP 947, 33063 Bordeaux Cedex.

Tél. : 05 56 99 38 00. Fax : 05 56 24 39 03

Introduction des recours :

— Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée,

— Référé précontractuel antérieur à la date de signature du marché par la personne publique (article L551-1 du Code de Justice Administrative) - conditions de signature du marché indiquées aux articles R.2181-1 à R. 2181-4, R. 2182-1 à R. 2182-3 du code de la commande publique,

— Référé suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat sur le fondement de l'article L 521-1 du code de justice administrative,

— Recours de pleine juridiction par tout candidat évincé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité annonçant la conclusion du marché (Arrêt du Conseil d'Etat du 16.7.2007 n°291545).

Il est précisé que, à partir de la conclusion du contrat, dès lors qu'il dispose du recours de pleine juridiction ci-avant défini, le concurrent évincé n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.

Médiation :

- pour les différends liés à la passation et à l'exécution : Tribunal Administratif de Bordeaux (conciliation art L.211-3 du Code de justice administrative)

- pour les différends liés à l'exécution du marché : Comité consultatif de règlement amiable des différends (article R. 2197-1 du code de la commande publique), ou médiateur des entreprises (R. 2197-23 et R. 2197-24 du code de la commande publique).

Article 9 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement concernant le marché, les candidats sont invités à utiliser la plateforme de dématérialisation <https://demat-ampa.fr>.

Des demandes peuvent nous être directement adressées en cliquant sur la consultation. Il faut sélectionner la rubrique « QUESTION » et cliquer sur la case « Poser une question ».

M. RUIS Bernard répondra aux demandes techniques.

M. Philippe Lagarde répondra aux demandes administratives.

Pour les demandes émises après la date de réception des offres, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante : mairie.lusignanpetit@gmail.com